

Fin 2022, la région compte plus de **3 900 places d'accueil⁽¹⁾ pour enfants et adolescents en difficulté sociale**, soit un **taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance de 5,7 places pour 1 000 jeunes de 0-20 ans**. Le taux est de **6,1‰ au niveau national**. Il varie en région de 3,8‰ dans le Cher et l'Indre à 8,2‰ dans l'Eure-et-Loir.

Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale à l'enfance peuvent soit faire l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, soit être bénéficiaires d'actions éducatives tout en continuant, généralement, à vivre dans leur famille.

Au total, les mesures d'aide sociale à l'enfance (enfants accueillis à l'ASE) concernent **2,5 % des enfants âgés de 0 à 20 ans en région**, fin 2022 (2,3 % en France). Cela concerne, dans les départements de la région, 2,0 % des 0-20 ans d'Indre-et-Loire et 3,2 % des jeunes du Loir-et-Cher.

Fin 2022, **le taux de mesures ASE (mesures de placements et actions éducatives) concernent en France 1,3 % des enfants âgés de 0 à 20 ans en région (1,3 % en France)**. Cela varie dans les départements de la région de 1,1 % des 0-20 ans d'Eure-et-Loir et du Loiret à 1,8 % des jeunes du Cher.

Le **taux d'actions éducatives (AED et AEMO) représente en région**, fin 2022, **1,2 % des 0-20 ans (1,0 % au niveau national)**. Cela varie en région de 0,8 % dans l'Indre-et-Loire à 1,6 % dans le Loir-et-Cher.

Les actions éducatives regroupent :

- les actions éducatives à domicile (AED), qui sont les décisions administratives à la demande ou en accord avec les parents et qui doivent apporter un soutien aux jeunes concernés ainsi qu'à leurs familles;
- les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), décidées par le juge des enfants, qui présentent un caractère contraignant vis-à-vis de la famille.

Les **actions éducatives à domicile** représentent en **Centre-Val de Loire**, fin 2022, **45,8 % de l'ensemble des actions éducatives (29,6 % en France)**. L'Indre (17,8 %) a le taux le plus faible des départements de la région et le Loiret (70,8 %) le plus élevé.

Au total, les **actions éducatives à domicile représentent en région**, fin 2022, **21,8 % des mesures ASE (13,4 % en France)**. En région, cela varie de 8,1 % dans l'Indre à 39,3 % dans le Loiret.

Fin 2022, en **Centre-Val de Loire**, les **mesures judiciaires** ont concerné **82,0 % des enfants confiés** contre 76,1 % en France. En région, le Loir-et-Cher (73,9 %) a le taux le plus faible et l'Indre (87,3 %) le plus élevé.

Fin 2022, en région, **5,8 % des placements sont des placements directs, soit un taux plus faible qu'au niveau national (7,5 %)**. En région, il varie entre 5,0 % dans le Cher et 6,5 % dans l'Eure-et-Loir ■

1. Les établissements d'accueil mère et enfant ont pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique. Les foyers de l'enfance accueillent des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs (6 à 21 ans) en difficultés sociales et familiales, confiés au Conseil départemental. Suivant les structures, l'âge et les besoins de l'enfant, l'accueil peut se faire en internat, en studio ou en familles d'accueil. Les maisons d'enfants à caractère social (Mecs) sont spécialisées dans l'accueil temporaire de mineurs. Une Mecs peut accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance (article 375 du Code civil) ou de la prévention de la délinquance (Code de justice des mineurs entré en vigueur au 30 septembre 2021). Les centres de placement familial socio-éducatif sont destinés à accueillir, dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire de l'enfance, des jeunes éloignés de leur famille en raison des difficultés d'ordre social ou éducatif, avec le concours d'assistantes maternelles salariées du centre qui participent étroitement à la mise en œuvre du projet pédagogique propre à chacun d'eux, en les recevant à leur domicile.

données générales

Lits ou places installés au 31.12.2022 par catégorie d'établissements — Taux d'équipement

Type d'accueil	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Établissements d'aide sociale à l'enfance								
Établissements d'aide sociale à l'enfance								
<i>Nombre de places</i>	75	14	9	0	23	35	156	5 561
Pouponnières à caractère social								
<i>Nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	940
Foyers de l'enfance								
<i>Nombre de places</i>	82	180	36	146	0	81	525	14 659
Maisons d'enfants à caractère social (Mecs)								
<i>Nombre de places</i>	0	654	123	699	450	451	2 377	70 220
Structures intermédiaires de placement social								
<i>Nombre de places</i>	0	0	0	0	0	0	0	1 425
Lieux de vie et d'accueil								
<i>Nombre de places</i>	89	12	0	0	24	19	144	3 332
Village d'enfants								
<i>Nombre de places</i>	0	55	0	173	0	121	349	2 073
Centres de placement familial socio-éducatif								
<i>Nombre de places</i>	60	230	0	4	92	0	386	11 388
Taux d'équipement en établissements de l'aide sociale à l'enfance au 31.12.2022 pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans	3,8‰	8,2‰	3,8‰	7,0‰	6,6‰	4,0‰	5,7‰	6,1‰

Sources : Panorama statistique de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi 2023 (DREES, Finess, enquête Aide sociale; DREETS; Insee, Estimations de population 2023 (résultats provisoires arrêtés avril 2024))

Données	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Centre-Val de Loire	France hexagonale
Taux de mesures d'ASE (mesures de placements et actions éducatives) dans la population des 0-20 ans* au 31.12.2022	2,9%	2,2%	2,8%	2,0%	3,2%	2,6%	2,5%	2,3%
Taux de mesures de placement (enfants accueillis à l'ASE) dans la population des 0-20 ans* au 31.12.2022	1,8%	1,1%	1,5%	1,2%	1,6%	1,1%	1,3%	1,3%
Taux d'actions éducatives (AED et AEMO) dans la population des 0-20 ans (en %) au 31.12.2022	1,1%	1,1%	1,3%	0,8%	1,6%	1,4%	1,2%	1,0%
Part des actions éducatives à domicile (AED) dans l'ensemble des actions éducatives (en %) au 31.12.2022	44,6%	30,4%	17,8%	31,9%	36,1%	70,8%	45,8%	29,6%
Part des actions éducatives à domicile, dans l'ensemble des mesures d'ASE (en %)* au 31.12.2022	16,5%	14,8%	8,1%	12,7%	18,0%	39,3%	21,8%	13,4%
Part des mesures judiciaires parmi les enfants confiés (en %)* au 31.12.2022	77,8%	78,3%	87,3%	86,4%	73,9%	85,8%	82,0%	76,1%
Part des placements directs dans les mesures de placement (en %)* au 31.12.2022	5,0%	6,5%	6,0%	5,8%	5,8%	5,8%	5,8%	7,5%

*Sources : Insee (Indicateurs sociaux départementaux - Cnis); DREES, Enquête Aide sociale; Insee, estimations provisoires de population au 01/01/2023

VALEURS COMMENTÉES